



CFA Régional de la Pharmacie

46 avenue Clemenceau

25000 BESANCON

Tel : 03 81 82 16 71

Fax : 03 81 82 62 48

Mail : secretariat.cfapharma@gmail.com

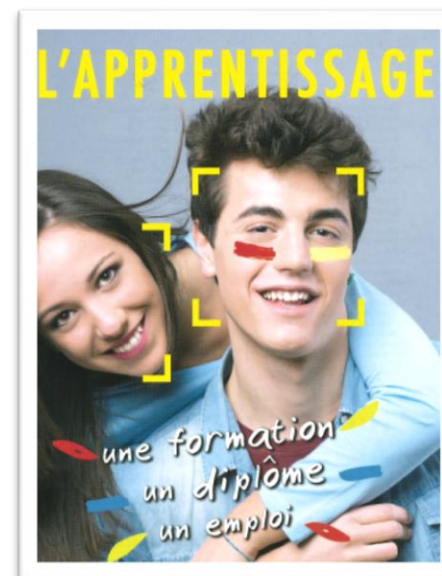
Site: www.cfapharma-besancon.com



**CFA Pharmacie
de Franche-Comté**

LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2019

***Nous avons besoin de votre
soutien ! Donnez du sens à votre
taxe d'apprentissage***



***Soutenez votre CFA Régional
de la pharmacie de Besançon.***



CFA Pharmacie
de Franche-Comté

Bonne année



CFA Pharmacie
de Franche-Comté

En 2018 la taxe d'apprentissage a représenté une part de contribution de 27% de nos dépenses.

Par le paiement de la taxe, vous contribuez au financement de la formation par apprentissage. La taxe permet de couvrir les dépenses des formations professionnelles tant pour leur fonctionnement (heures de cours, fournitures pédagogiques, etc) que leurs investissements.

Verser votre Taxe d'Apprentissage au CFA de la Pharmacie de Franche-Comté, c'est contribuer à la formation de nos apprentis.

DÉMARCHE A SUIVRE :

1. Choisissez un organisme collecteur agréé (octa).
2. Affectez votre taxe d'apprentissage au CFA de la Pharmacie de Besançon qui est habilité à la percevoir.
3. Transmettez-lui nos coordonnées :

46 Avenue Clemenceau 25000 Besançon
TÉL : 03 81 82 16 71 FAX : 03 81 82 62 48
N° SIRET : 77829477700017 / N°UAI : 0251124L
Contact CFA : Mme TEMPESTA Valérie : 03 81 82 62 45

Date limite de versement : avant le 28 février 2019



« Que 2019 s'ouvre sur de nouvelles perspectives d'avenir pour chacun d'entre vous et vous apporte réussite et succès !

Le président, le Directeur et l'ensemble du personnel du CFA de la pharmacie de Besançon vous remercient pour votre soutien et vous présentent leurs meilleurs vœux de bonheur, santé et prospérité ».